



Harcelement morale et les mains courantes

Par **hanissa**, le **22/02/2011** à **13:48**

Bonjour,

ma mère est harcelé par mon père au téléphone pour récupérer ses affaires alors qu'ils sont divorcés depuis 15 ans. Il nous crée des problèmes car nous faisons de vos vies avec des non musulman.

De plus ma mère a déposé 2 mains courantes au commissariat et il a été convoqué.

Que faire on en peut plus?

Par **Marion2**, le **22/02/2011** à **14:00**

Les mains courantes ne servent à rien.

Il faut déposer une plainte.

Par **hanissa**, le **22/02/2011** à **14:17**

Et si les flics refusent que ma mère porte plainte. Que faire?

Et si elle porte plainte que va t il se passer après?

Merci pour votre réponse.

Par **Marion2**, le **22/02/2011 à 14:19**

A ce moment là, elle dépose plainte en courrier recommandé avec Accusé Réception directement auprès du Procureur de la République.

Par **hanissa**, le **22/02/2011 à 14:28**

Moi je lui ai dit d'aller au TGI de paris. y a t il des papiers à ramener?

Mais après avoir déposé plainte que va t il se passer?

Par **mimi493**, le **22/02/2011 à 14:44**

Pas besoin d'aller au TGI, il faut faire une LRAR au procureur expliquant les faits.

Plus simplement, au choix

- elle change de n°

- elle met un répondeur et ne répond que lorsque les gens s'annoncent, quand il en aura marre de s'égosiller dans le vide, il arrêtera

Par **hanissa**, le **22/02/2011 à 14:53**

Il menace d'entrer chez elle avec violence pour prendre ses affaires? Et elle vit pratiquement chez son futur mari.

Comment faire?

Par **mimi493**, le **22/02/2011 à 14:59**

[citation]Il menace d'entrer chez elle avec violence pour prendre ses affaires?[/citation]

Qu'elle le laisse faire, là, elle pourra le faire condamner en correctionnelle.

Ce genre d'hommes se délecte de la peur qu'ils inspirent, souvent ce sont des laches.

Qu'elle aille totalement vivre avec son futur mari, et les affaires en question, qu'elle les jette.

Par **hanissa**, le **22/02/2011** à **15:04**

Mais il a rien à lui sauf de 2 choses qui sont chez moi et qui appartient à ma grand mère.

Par **hanissa**, le **22/02/2011** à **15:05**

Qu'elle m'a donné avant de nourir.